Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 069-266910256-20260423-22_2026-DE

MÉTROPOLE DE LYON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance de **23 avril 2026**

A la date de séance, deux administrateurs sont en cours de nomination par voie d'arrêté du Maire

Membres du conseil d'administration			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
11	8	0	1

Date de convocation le

Président: Monsieur Abdelkader **LAHMAR**

Secrétaire de séance : **Madame Aude DE KERAUTEM**

22_2026

Création d'une Commission Permanente

Rapporteur : Monsieur LAHMAR

Présents :

Abdelkader **LAHMAR**, Houria **LAGOUNE**, David **TOUNKARA**, Nadyah **ABDEL SALAM**, Kaoutar **DAHOUM**, Jaafar **GREINCH**, Zyneb **BOUAZZA**, Geneviève **ROBIN**

Absents :

Emmanuelle **CANDELA**

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 069-266910256-20260423-22_2026-DE

Les dispositions prévues aux articles R.123-19 et R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisent le conseil d'administration à désigner une commission permanente en son sein et à lui déléguer certaines compétences.
La création d'une commission permanente chargée de l'instruction des demandes d'aides et de secours et de leur attribution de manière régulière, permet de statuer rapidement sur les demandes d'aides facultatives d'un montant supérieur à 200€ formulées auprès du C.C.A.S, les aides alimentaires et les aides facultatives d'un montant inférieur ou égal à 200€ relevant de la commission adaptée conformément au règlement intérieur des aides facultatives.
Il sera systématiquement rendu compte au conseil d'administration des aides attribuées par la commission permanente.
Le règlement intérieur du CCAS approuvé par délibération du conseil d'administration fixe en son article 29 la composition de la commission permanente à 4 administrateurs, 2 administrateurs élus par le conseil municipal et 2 administrateurs nommés par le Maire.
Les articles 30 et 31 du règlement intérieur du CCAS en précisent les attributions et les modalités de fonctionnement. La commission permanente dispose, conformément à l'article R.123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles, d'un pouvoir décisionnel dans les matières qui lui sont attribuées, le conseil d'administration s'interdisant à l'avenir d'intervenir dans ces matières.
Enfin, un règlement intérieur propre à la commission permanente, approuvé en conseil d'administration, peut compléter le règlement intérieur du CCAS.
La présidence de la commission est assurée par la Présidente, le/la Vice-président(e) ou le/la Vice-président(e) délégué(e).
Les candidatures seront présentées en séance et il sera procédé à l'élection des membres de la commission permanente dans le respect des dispositions de l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, c'est à dire à bulletins secrets à la majorité des votants.
Madame Emmanuelle CANDELA et Monsieur David TOUNKARA sont candidats.
Madame Geneviève ROBIN est candidate.
En conséquence je vous propose :

- **DE CRÉER** une Commission Permanente ayant pour mission l'instruction et l'attribution des demandes d'aides facultatives d'un montant supérieur à 200€ ;
- **D'ÉLIRE** à bulletins secrets, conformément à l'article R123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, Madame Emmanuelle CANDELA, Monsieur DAVID TOUNKARA et Madame Geneviève ROBIN membres de la commission permanente du CCAS ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette élection.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, décide,

- DE CRÉER une Commission Permanente ayant pour mission l'instruction et l'attribution des demandes d'aides facultatives d'un montant supérieur à 200€ ;
- D'ÉLIRE à bulletins secrets, conformément à l'article R123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, Madame Emmanuelle CANDELA, Monsieur DAVID TOUNKARA et Madame Geneviève ROBIN membres de la commission permanente du CCAS ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette élection.

Suffrages exprimés	**8**	
Vote(s) Pour	**8**	Abdelkader **LAHMAR**, Houria **LAGOUNE**, David **TOUNKARA**, Nadyah **ABDEL SALAM**, Kaoutar **DAHOUM**, Jaafar **GREINCH**, Zyneb **BOUAZZA**, Geneviève **ROBIN**
Vote(s) Contre	**0**	

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 069-266910256-20260423-22_2026-DE

Abstention(s)	**0**	
Ne prend pas part au vote	**0**	

Ainsi fait et délibéré le jeudi 23 avril 2026.

La présidente de séance

Monsieur Abdelkader **LAHMAR**

Le secrétariat de séance

Madame Aude DE KERAUTEM

Ville de Vaulx-en-Velin
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE